

Trois groupes de travail sur le thème des résidences artistiques à La Rochelle

Ce document propose une synthèse des premiers groupes de travail thématiques annuels du Conseil Culturel Consultatif organisés par la Direction de l'Action culturelle de la Ville de La Rochelle sur le thème des « résidences d'artistes à La Rochelle ».

Ces groupes de travail, qui se sont déroulés au Carré Amelot lors de trois sessions distinctes les 19, 20 et 23 mai dernier, ont réuni les membres du CCC qui avaient manifesté leur intérêt pour ce premier thème de réflexion commune lors de la réunion d'installation du 31 mars dernier.

La variété des participants a reflété la diversité des membres du CCC : associations et structures culturelles, festivals, artistes et compagnies, membres de l'économie sociale et solidaire, services et établissements culturels de la Ville et de l'Agglomération de La Rochelle, membres de la société civile, etc.

Les groupes de travail ont pris la forme d'ateliers animés par des agents de la Ville de La Rochelle. Ils avaient pour objectifs de faire plus ample connaissance, de chercher à établir une définition commune d'une résidence d'artiste et de ses objectifs, et de laisser les discussions s'engager, au gré des réactions de chacun.

Chaque atelier a débuté par la présentation du travail de recherches effectué par ..., dans le cadre de son stage au sein de la Direction de l'Action culturelle. Les participants ont pu ainsi partir d'une base de discussion commune, à partir des résultats de l'enquête de ...

Ce document présente une version synthétique de ces échanges, et à ce titre, il ne prétend pas retranscrire l'ensemble, très riche et très foisonnant, des discussions engagées lors de ces rencontres. Il s'attache surtout à faire ressortir les thèmes communs aux trois ateliers et les problématiques qui y sont associées, en l'occurrence :

- les différentes conceptions et pratiques de la résidence artistique,
- la place de la médiation et du lien avec le public local lors de la résidence,
- les conditions d'une résidence réussie pour l'ensemble des parties.

Des conceptions et des pratiques diverses en matière de résidence artistique

Les tours de table de présentation ont permis aux participants de préciser ce qu'étaient leurs pratiques et expériences des résidences d'artistes. Ces présentations ont évidemment montré des approches très diverses :

- pour certaines structures, l'accueil en résidence fait pleinement partie de leurs missions et elles s'en acquittent selon les pratiques et avec les moyens qui sont ceux de leur domaine de compétences ;
- d'autres structures culturelles ou socio-culturelles n'organisent pas elles-mêmes de résidence, faute de moyens et de « savoir-faire » (notamment administratif) et cherchent davantage à tisser des partenariats avec d'autres structures, afin de profiter de la présence sur le territoire d'un artiste, d'un groupe ou d'une compagnie et de proposer des actions de médiation auprès de leurs publics ;
- pour les artistes et les compagnies, la question est plus souvent de disposer de temps, d'espaces, de financements, d'accompagnement pour faciliter leur travail de création, etc.

Il ressort de ces présentations que les participants ne définissent pas toujours leurs pratiques d'accueil d'artistes comme relevant de la « résidence artistique ». Certains dispositifs sont évoqués comme étant de « l'accompagnement professionnel », d'autres de « l'accueil studio », etc.

De la même façon, il est pointé la différence de nature entre l'accueil en résidence de création d'un auteur unique par exemple, et celle d'une compagnie comptant de nombreux membres, pour une durée plus courte. À cette différence de nature, s'adjoignent le plus souvent des montages administratifs et financiers distincts, où la part de coproduction et/ou de recours aux dispositifs des sociétés civiles peut se révéler déterminant. Le statut des structures accueillantes (associations, délégataires de service public, acteurs privés, etc.) est également pointé comme modifiant sensiblement la capacité à organiser plus ou moins facilement une résidence.

Enfin, pour les artistes exerçant leur activité sur le territoire rochelais, une résidence peut être entendue comme un « envoi en résidence » et pas seulement comme un « accueil ». Il est d'ailleurs souligné que le travail de médiation se fait aussi au retour de l'artiste « envoyé » à partir du travail effectué lors de la résidence. Du point de vue des « retombées locales » d'une résidence, accueil et envoi d'artistes sont donc également à prendre en compte.

Sur le constat de cette disparité de définitions de ce que peut représenter une résidence artistique pour les participants, il a été tenté de définir quels pouvaient ou devaient être les objectifs communs à un accueil d'artistes.

La résidence, entre volonté d'aider le travail de création et envie de profiter de la présence d'un artiste.

Lors de la définition de ces objectifs, la place de la médiation artistique et culturelle est revenue de façon récurrente dans chacun des groupes de travail. Si un consensus semble s'établir sur le fait qu'une résidence a vocation à faciliter le travail de création d'un artiste, les attentes peuvent se montrer très différentes pour ce qui relève de « l'implication » de l'artiste auprès des publics lors de son séjour.

- Pour certains participants, l'artiste doit rester souverain dans son choix de participer ou non à des actions de médiation. Souverain également dans le choix de la nature de cette médiation, depuis la simple rencontre unique avec le public, sans obligation de « restitution » du travail de création mené, jusqu'aux ateliers menés avec les publics et en partenariat étroit avec les structures accueillantes – ces ateliers pouvant constituer la base même du travail de création.

- Il est toutefois souligné que le montage partenarial et/ou financier qui prévaut pour nombre de résidences implique de fait un temps de médiation – *a minima* une rencontre avec le public – ce qui contredit ce principe d'un libre-choix de l'artiste, contraint assez souvent à assurer une action de médiation qui, faute d'entente préalable, peut se révéler chronophage et entrant en contradiction avec l'objectif premier de la résidence, à savoir la création.

- Les structures culturelles et socio-culturelles « non-organisatrices » de résidence ont plusieurs fois souligné l'importance de cette entente préalable sur les attendus d'une médiation. Il peut parfois exister des malentendus ou des non-dits sur les attentes respectives des parties en présence : ainsi les structures socio-culturelles n'ont pas vocation à n'être que des « pourvoyeuses de public », les artistes n'ont pas vocation à être des « animateurs d'ateliers », il ne faut pas nécessairement attendre que les artistes « restituent » quelque chose à l'issue de leur temps de résidence, etc.

Les conditions d'une résidence réussie

Au gré de ces discussions, plusieurs éléments évoqués ont esquissé les contours d'une résidence « réussie » pour toutes les parties prenantes. Citons en vrac :

- s'assurer de la bonne rémunération du ou des artiste(s), pour le seul temps de *création*. Le travail découlant d'éventuelles actions de médiation (ateliers notamment) devant faire l'objet d'une rémunération distincte. Idem pour l'achat éventuel d'une œuvre résultant de la résidence, et qui n'est pas un dû de l'artiste aux tutelles.
- s'entendre entre toutes les parties – structures organisatrices de la résidence, structures de médiation, artistes – et au plus tôt lors du montage d'une résidence, sur les attentes des uns et des autres – éventuellement formalisées par la signature d'une convention – afin que n'apparaissent pas de malentendus pendant le temps de la résidence.
- laisser prioritairement à l'artiste le choix d'effectuer ou non une médiation sur le temps de sa résidence. Dans le cas où la médiation est imposée lors du montage administratif de la résidence, s'accorder avec l'artiste sur la nature et le temps de cette action.
- ne pas attendre de restitution immédiate à la fin de la résidence, sous forme de représentation ou de présentation d'œuvre. La temporalité propre au travail de création sur un territoire n'étant pas nécessairement la même que celle des structures accueillantes, désireuses de valoriser leur soutien à l'artiste pour quelque chose de montrable. Envisager à ce titre que la valorisation puisse être différée.
- pouvoir bénéficier du savoir-faire « organisationnel » de certaines structures en matière de montage de dossier, sur des questions administratives, financières, etc.
- pouvoir bénéficier d'une meilleure coordination, d'une meilleure visibilité et d'une meilleure communication sur les résidences en préparation ou en cours sur le territoire, afin d'anticiper sur des actions partenariales.

...